

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télec. : (705) 675-4885  
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Éric Trudel  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

18<sup>e</sup> année, N° 75, ©octobre 2011

## Dans ce numéro :

Candé / Conservation, Préservation,  
Protection / Directeur de l'exploitation /  
Éminence grise / Invasive ou Envahissante  
(une espèce) / Ressorissant /  
Vampires, Gobelins et Sorciers

**Pensée langagière désespérante** : « *Les gens qui savent le grec sont cinq ou six en Europe; ceux qui savent le français sont en bien plus petit nombre!* »

(Paul-Louis Courier)



**N.D.L.R.** : Avec son numéro 75, *Le Langagier* entame sa 18<sup>e</sup> année de parution. Cette longévité imprédictible au point de départ n'aurait pu être possible sans l'intérêt manifesté par nos lecteurs et sans leurs innombrables remarques et suggestions. Car **Le langagier**, c'est avant tout le reflet de l'expérience langagière de ses lecteurs, de leurs observations des phénomènes de langage dans leur milieu de travail ou dans leur entourage social. **Le langagier**, c'est cette lectrice qui se demande pourquoi on rend « *Director of Operations* » tantôt par « directeur des opérations, tantôt par « directeur de l'exploitation ». **Le langagier** tente d'expliquer le pourquoi et le comment de ces phénomènes en proposant au lecteur un voyage au fond de l'histoire des mots. Allons-y donc pour une dix-huitième année d'aventures langagières, et ne ratez pas votre chance d'en faire partie en nous envoyant vos suggestions et vos remarques.

La rédaction



## CANDÉ

Cette fois, la question qu'on nous pose concerne une friandise sucrée que la langue populaire appelle un **candé** (prononcé 'canne-dé'), sous l'influence évidente de

l'anglais *candy*. Inutile de dissimuler la langue de notre jeunesse passée dans un quartier francophone d'Ottawa, de Sudbury ou de Welland : nous nous rendions au dépanneur du coin pour acheter un **candé**. Papa achetait des **candés** pour la période des Fêtes et l'oncle Joseph arrivait des chantiers avec les poches bourrées de **candés** pour la marmaille.

Oui, il s'agit bien d'un anglicisme. Mais saisissons cette occasion pour fouiller les relations entre notre anglicisme **candé**, l'anglais *candy* et un terme bien installé en français depuis 1256, l'adjectif **candi**. Ce mot ne vient pas en français par l'anglais *candy*, mais bien par italien *condi* qui le tenait de l'arabe *quandi*, deuxième élément de l'expression arabe *sukkar quandi* (sucre de canne cristallisé). D'où l'usage français moderne, *sucre candi*. L'adjectif a produit deux « petits » (dérivés) en français, le verbe **se candir** (en parlant d'un sucre qui se cristallise) et **candisation**, l'action de faire cristalliser du sucre.

## CONSERVATION, PRÉSERVATION, PROTECTION

Il faut être indulgent envers les personnes qui doivent fonctionner en milieu bilingue. Et ce groupe inclut sûrement les traducteurs dont le métier consiste à se tremper quotidiennement dans la soupe « bilingue » avec, comme résultat, un bon lot de neurones fourchus. Prenons l'exemple de l'anglais *conservation*. Si nous limitons notre champ d'exploration au seul domaine de l'environnement, *conservation* peut se rendre en français par **conservation**. Cependant, différents contextes du secteur de l'environnement nous lancent vers d'autres solutions : *Conservation Area* se rend par Aire **protégée** ou Zone de **protection** de la nature; *Conservation Authority* par Office de **protection** de la nature; *Conservation Officer* par Agent de **protection** de la nature ou des services de **conservation**; *Conserva-*

*tion measures* par Mesures de **conservation**, de **protection**, de **préservation** ou d'**économie** (selon le contexte).

Mais la tendance actuelle, en français, est d'élargir la portée du terme **conservation** de manière à englober la plupart des contextes dont nous faisons état au paragraphe précédent. Nous rencontrons de plus en plus **conservation** dans le sens de l'ensemble des actions qui visent le maintien, la stabilisation, la restauration, la protection et l'aménagement des secteurs naturels. Le Nouveau-Brunswick a son Conseil de la **conservation** (*Conservation Council of New-Brunswick*). Au Manitoba, l'Office des districts de **conservation** traduit l'anglais *Manitoba Conservation Districts Authority*. Pour *Conservation Zone*, Parcs Canada utilise Zone de **conservation**. Le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle « politique de **conservation** ». *World Conservation Monitoring Center* est rendu par Centre mondial de surveillance de la **conservation**. En somme, sous l'influence implacable de l'anglais, le français est en train de transférer à **conservation** la plupart des sens rendus par **protection** et **préservation**. Appauvrissement?

## DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Une personne chargée de l'affichage bilingue des titres dans son entreprise nous demande d'expliquer la différence entre **directeur de l'exploitation** et **directeur des opérations**, car son patron, anglophone, ne comprend pas pourquoi on ne pourrait pas utiliser le même mot « opérations » en français et en anglais. Selon lui, l'affiche bilingue **Director of Operations / Directeur de l'exploitation** semble indiquer qu'il remplit deux fonctions.

En effet, le français établit une distinction nette entre l'**exploitation** d'une entreprise et les différentes **opérations** qui assurent

sa bonne marche et son succès. Le premier terme, plus abstrait, désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour la réalisation des objectifs généraux d'une entreprise, tandis que le mot **opérations** évoque des aspects concrets d'une démarche, des actions qui contribuent à l'obtention d'un résultat déterminé (opérations financières, administratives, de production, de planification, de contrôle de la qualité, etc.). Avant de suggérer un équivalent de *Director of Operations*, le langagier avisé se renseignera sur les fonctions précises de la personne qui demande une plaque bilingue de son titre.

### ÉMINENCE GRISE

Nous utilisons parfois des expressions sans vraiment savoir comment la langue a pu les acquérir. La découverte de leurs sources peut étonner, mais elle peut aussi nous aider à les employer dans des contextes appropriés.

Aujourd'hui, **éminence grise** désigne quelqu'un qui œuvre dans l'ombre auprès d'un personnage en vue (politique, religieux) et qui exerce une grande influence sur lui. Mais pourquoi **éminence** et pourquoi **grise**? La réponse se trouve dans l'histoire de l'Église et celle d'un cardinal bien connu dans la francophonie canadienne, le cardinal Richelieu, ministre de Louis XIII. Richelieu avait un conseiller occulte nommé Père Joseph, un capucin qui portait une bure **grise** et que l'on considérait aussi puissant que Richelieu lui-même. Peu avant sa mort, le Père Joseph fut créé cardinal et eut droit au titre d'**éminence**. D'où l'expression **éminence grise**, encore bien vivante cinq siècles plus tard.

### INVASIVE OU ENVAHISSANTE (UNE ESPÈCE)

Un lecteur assidu du **Langagier** se demande si l'on doit dire « une espèce invasive » ou « une espèce envahissante »? En réalité, les deux termes expriment deux étapes d'un même processus : l'introduction dans un milieu et la propagation rapide dans ce même milieu.

Notons d'abord que le terme **invasif** avait surtout un sens médical. Par exemple, une méthode opératoire peut être **invasif**, c'est-à-dire qu'elle pénètre l'organisme par une lésion pratiquée au bistouri. À l'opposé, le soignant peut utiliser un procédé **non invasif** comme la manipulation ou la scanographie. En somme, **invasif** exprime l'idée d'une pénétration dans un milieu. Appliqué au domaine de l'écologie, le terme

désigne une espèce exogène (venant d'un autre milieu) qui est introduite volontairement ou fortuitement dans un autre écosystème, la plupart du temps à la suite d'une intervention humaine. Certains spécialistes parlent alors d'**espèces introduites**.

**Envahissant** est un terme beaucoup plus... envahissant! Issu du latin *invadere* « pénétrer avec force et rapidité », l'adjectif se dit d'une espèce autochtone (naturellement présente dans un écosystème) ou allochtone (provenant d'un autre écosystème; du grec *allos* « étranger », et *chtonos* « terre ») qui devient problématique par sa capacité de colonisation relativement rapide d'une zone donnée. En d'autres mots, ce type d'espèce occupe rapidement de plus en plus d'espace et peut concurrencer certaines espèces natives jusqu'à en provoquer la disparition.

### RESSORTISSANT

Une lectrice d'Ottawa s'interroge sur le sens qu'on donne au mot **ressortissant**. Par exemple, peut-on utiliser ce terme à propos de Canadiens qui vivent au Canada?

L'étude de l'histoire d'un terme et l'examen attentif de sa facture même, de sa matérialité, conduisent souvent à une meilleure intelligence de ses emplois. Observons la lignée **re-sortissant, re-sortir, sortir, sorti-ri** (*lat.*). Le verbe latin fournit un premier indice puisqu'il dérive de *sors, sortis*, « le sort ». Il avait le sens de *tirer au sort, émaner du sort*. En français, l'idée de mouvement est apparue tôt dans l'évolution du verbe **sortir** et a donné des sens comme *être issu de, venir de, avoir pour ascendance* (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.).

Formé au XV<sup>e</sup> s., le verbe **ressortir** (sortir de nouveau) a d'abord eu une acception juridique, « recourir à un tribunal supérieur » (littéralement : sortir d'un tribunal inférieur pour rappliquer à un échelon supérieur). De nos jours, il signifie « être de la compétence d'un corps judiciaire ». Ex. : « Il ressortit à la Cour suprême de se prononcer sur la cause du centre d'injection de drogues. »

Le déviré **ressortissant**, adj., désigne ce qui est du ressort d'un tribunal, et plus généralement d'un corps administratif. C'est au XX<sup>e</sup> s. que **ressortissant** s'est appliqué à une personne qui « ressortit » à une autorité compétente, notamment à l'autorité d'un pays. Un même pays peut donc compter deux types de résidents : les **nationaux** (les citoyens de ce pays) et les **ressortissants** (les citoyens d'un autre pays qui résident dans ce pays et jouissent de la protection de leur État d'origine et de l'État hôte en vertu d'une convention ou d'un traité). Cette dis-

inction entre **nationaux** et **ressortissants** est clairement établie dans le Droit international et notamment dans le Droit européen. Voir <http://www.zetud.net/7896-le-principe-d-egalite-de-traitement-entre-ressortissants-communautaires-et-nationaux.html>.

### VAMPIRES, GOBELINS ET SORCIERS

C'est à nouveau l'invasion de nos quartiers par des petits personnages effrayants. S'ils connaissaient la signification des rôles complexes qu'ils tentent d'incarner...

De par ses origines seules, le terme **vampire** a tout pour donner la chair de poule! Il est issu de pays où les cimetières sont habités par des fantômes qui, la nuit, sortent de leur tombeau pour s'abreuver du sang des vivants. Le terme vient de l'allemand *vampir*, du serbe *vampir* et du tchèque *upir*. Comme dans le cas de **gobelin**, l'anglais tient son terme *vampire* du français (XVIII<sup>e</sup> s.).

Un **gobelin** (du lat. *gobelinus*) est plus qu'un simple lutin évoqué de nos jours par le terme anglais *goblin*, emprunté au français (XIV<sup>e</sup> s.). Dans la tradition normande et germanique, le **gobelin** est un petit démon malfaisant qui hante les lieux et les esprits. Il est souvent représenté par un chat.

Le **sorcier** n'a pas meilleure réputation. Son nom est issu du latin populaire *sortarius* « diseur de sorts ». On lui attribue des pouvoirs surnaturels parce qu'il a signé un pacte avec le diable. Même si le français a formé des expressions mélioratives comme *cela n'est pas sorcier* « ce n'est pas si difficile à deviner ou à comprendre », il reste que le **sorcier**, petit ou grand, peut prononcer des oracles, prédire l'avenir, accomplir des tours de magie et exercer un pouvoir magique sur les humains en les soumettant à un sort pervers.

Les langagiers sont donc ci-devant prévenus : aucun dictionnaire, aucune grammaire et aucune base de données ne peut réussir à éloigner ces petits esprits maléfiques de l'Halloween.



Avez-vous des suggestions pour  
**Le langagier?**

Composez  
le (705) 675-1151, poste 4305,  
le 1-800-461-4030 (sans frais),  
ou le (705) 675-3546  
ou envoyez un courriel :  
[langagier@laurentienne.ca](mailto:langagier@laurentienne.ca)